

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2023

N° 2023-338 SPECTACLE ET RENCONTRE AVEC LA COMPAGNIE « LA ROTULE »

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant le Contrat Local d'Education Artistique et culturelle, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay propose régulièrement des actions d'éveil artistique et culturel à destination de la petite enfance, des familles et des professionnels.

Considérant la compagnie : La Rotule qui propose 4 représentations de son spectacle très jeune public « L'Épopée d'un pois », ainsi que des ateliers de pratique artistique, les 14, 16 et 17 octobre 2023.

LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer et de retenir la proposition de la compagnie La Rotule. Le coût total de ces actions culturelles proposées par la compagnie : La Rotule s'élève à 3 793.20 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 18 Septembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 18/09/2023.